REQUÊTE
PRÉSENTÉE
AU ROI,
ET A NOSSEIGNEURS
DE SON CONSEIL,

PAR LE COMMERCE DE TOULOUSE,
Sur ſon admiſſion aux États-Généraux.

SIRE,

LE bonheur public eſt l'unique objet de vos recherches, & vous appellez la verité de toute part; avant d'aſſembler la Nation, VOTRE MAJESTÉ a daigné inviter les Corps, les particuliers à lui faire hommage des réflexions qu'aura dicté leur zéle patriotique. Qui pourroit ne pas répondre au vœu magnanime de votre cœur! les Négocians de Toulouſe n'auront pas à ſe reprocher d'y avoir été inſenſibles.

Dans un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre, on doit, SIRE, ſe promettre les plus grands ſuccès des Etats-Généraux ; chacun ſait aujourd'hui que les charges publiques doivent être générales, parce que la Protection s'étend à tout : & que c'eſt des fruits que chacun en retire, que la contribution prend ſa regle. Maintenant que tous les ſervices ſont ſoldés par des ſalaires, toutes les dignités par des honneurs, les exemptions ſeroient un crime de leze-Société, les privileges une atteinte mortelle à l'exiſtence d'un ou de pluſieurs ménages.

Oui, SIRE, l'inégalité même dans la répartition de l'Impôt eſt la cauſe funeſte des larmes du pauvre, des émigrations, & de l'extinction des familles. Le territoire de l'Etat ſe dépeuple, le revenu national dépérit, l'aſſiette moins vaſte néceſſite de nouvelles charges, le beſoin devient plus preſſant, le choix des moyens plus difficile; ainſi s'accélere la ruine & la chûte des plus puiſſans Empires.

Les vices, les abus qui minent les Sociétés politiques tiennent quelquefois à des préjugés, à des erreurs que leur ancienneté rend plus redoutables. Leur deſtruction exige ſouvent beaucoup d'appareil, c'eſt pour les ſoumettre à une diſcuſſion publique que V. M. veut bien convoquer la Nation, ce ſera le

ſpectacle le plus auguſte, le plus ſublime ; on ne verra pas ſans attendriſſement un grand Roi aſſis au milieu de ſes Sujets, s'occupant de concert à raffermir, à conſolider leur bonheur ; tous les Peuples, SIRE, loueront votre ſageſſe, la France bénira à jamais votre nom.

Ramener la confiance, réparer les fautes, rétablir l'ordre, groſſir les reſſources, préparer enfin au cœur de V. M. cette jouiſſance ſi délicieuſe, ſi ardemment deſirée, l'adouciſſement des Inpôts : ce ſera le prix de vos vertus.

Mais quelles claſſes de Citoyens participeront à ce mémorable travail ? En quelle forme, afin que le vœu national vous ſoit connu ? V. M. a déjà remarqué que les aſſemblées précédentes n'offrent que de lumieres incertaines : les mœurs, les choſes tout eſt changé ; on cherchoit vainement des titres ou des exemples dans les temps antiques.

Des Guerriers barbares, concertant l'invaſion, le pillage, ou réglant les parts du butin, voilà ce que furent à-peu-près les champs de Mars.

Que trouve-t-on ſous la ſeconde race ? La tyrannie & la ſervitude. Une nobleſſe turbulente, toujours en armes, décidant tout par les combats, morcellant l'Etat comme la Puiſſance, ne conſervant de la Royauté que l'image, ne comptant le peuple pour rien : Eſt-ce là un régime à imiter ?

Enfin, SIRE, les premiers tems de la troiſieme race furent marqués par des Loix moins ſauvages, moins inhumaines; la lumiere étoit à ſon aurore, on n'avoit nulle idée d'un bon gouvernement : les Villes firent quelques pas vers la liberté, & c'eſt aux efforts du Tiers-Etat que nos Rois furent redevables du retour ſucceſſif de la force, de la dignité, & du pouvoir à l'ombre deſquels la Nation, s'eſt rétablie. Dès-lors participant à quelqu'un des droits de Citoyen, le Tiers-Etat fût admis aux Aſſemblées nationales, mais en ſi petit nombre, tellement plié à l'ancien aſcendant des autres claſſes, qu'il reſte encore beaucoup à faire pour lui, ſi l'on aſpire à l'efficacité du remede.

C'eſt donc dans les ſeules ſources de la raiſon, de la juſtice qu'il faut chercher les droits & les devoirs des hommes réunis en ſociété; c'eſt, SIRE, en remontant à la naiſſance de l'aſſociation qu'il ſera facile de ſe convaincre que l'égalité civile eſt la ſeule, l'unique condition de ſa durée, de ſa proſpérité & de ſon bonheur! Aux yeux de la Loi, à ceux du Souverain, il n'y a pas d'exception.

Ces principes ſemblent naturellement indiquer la compoſition des Aſſemblées nationales, l'intérêt de chaque claſſe de Citoyens étant le titre de ſon admiſſion! L'utilité com-

mune doit être la meſure de ſon influence. Malgré les ténebres des anciens Regnes, on diſtingue le motif légitime du rang qu'elles ont conſervé, de celui qui leur eſt dû.

Parmi des Chrétiens la Religion étant le bien ſuprême, a dû procurer à ſes Miniſtres le prééminence : gardiens de la Foi & de la morale, ils méritent ſans doute notre vénération; les qualités de ſujets, de poſſeſſeurs de terre ſont un titre de plus.

La Nobleſſe s'étoit contentée du ſecond rang, & certes c'étoit une preuve éclatante de ſa piété. Dans de circonſtances où toute la force de l'Etat réſidoit en elle, où la guerre étoit faite au prix de ſon ſang, de celui de ſes Vaſſaux & de ſes Finances, on peut imaginer quel devoit être ſon poids dans les déciſions. Il lui reſte aujourd'hui, pour juſtifier ſon concours, les hautes dignités, les grandes places, & les propriétés conſidérables.

Notre Légiſlation exige une grande réforme, & V. M. la médite; la haute Magiſtrature, dépoſitaire des Loix, chargée de veiller à la Police, à l'ordre public, ſemble deſtinée à répandre un grand jour dans cette partie intéreſſante.

Le Tiers-Etat, pépiniere qui répeuple les autres, claſſe majeure par le nombre des Sujets, la diverſité des travaux, la maſſe de ſes forces, n'a qu'une repréſentation incom-

plette, inexacte : les habitans des campagnes, que la subdivision des héritages place si près de la culture, de ses accidens, de ses besoins, tenant par tous les points aux fondemens de l'édifice qu'il est question de réparer ; eux, par les mains de qui la terre accorde, annullement, la subsistance, le revenu & l'impôt ; qui nourrissent & défendent la patrie, n'ont aucun député, ne sont pas même entendus. Cette inconséquence, bien funeste dans un gouvernement agricole, n'ayant pas échappé à l'examen, à la pénétration de Votre Majesté, ne sauroit se soustraire à sa Justice.

Si toutes les grandes Nations, SIRE, ont posé leur base sur l'agriculture, elles n'ont pu s'élever & s'accroître que par le Commerce. Entre ces deux sources de prospérité, l'alliance est indissoluble ; en frappant l'une, on les blesse toutes deux : ce sont des vérités élémentaires que les gouvernemens chérissent & respectent aujourd'hui.

La terre verse ses trésors en proportion de nos soins ; mais ses dons deviendroient à charge, si le Commerce n'en procuroit l'emploi ; c'est lui qui les façonne, les approprie, les échange, & les convertit en richesses, en multipliant nos jouissances. C'est lui qui étend les communications, les connoissances, qui multiplie les lumieres & les

rapports entre les peuples de la terre ; qui cimente, resserre les liens de fraternité d'un pole à l'autre, & devient ainsi le plus grand bienfaiteur du genre humain.

Qu'il nous soit permis de représenter humblement à Votre Majesté, que l'admission aux Etats-Généraux des Députés du Commerce de vos Provinces, semble indispensable pour opérer d'utiles réformes; c'est l'intérêt de toutes les classes. Familiarisés, par le besoin & le travail, avec les vrais principes d'administration & les intérêts politiques, qui, mieux que les Négocians, pourra, avec de grandes vues, développer les ravages du monopole, les inconvéniens des priviléges, l'expoliation de certains impôts, le préjudice des prohibitions, les pertes, les dégats, le faux frais, le découragement, qui sont la suite des droits locaux, des péages, des visites, des retards, des piéges, des vexations; en un mot, de toutes les entraves, de toutes les gênes qui obstruent les communications, & qui emmaillotent le Commerce.

Vous demandez la vérité, SIRE, & quel Monarque mérita mieux de l'entendre! qu'il nous soit permis de l'offrir à Votre Majesté, avec la loyauté qui caractérise notre Profession, & comme le témoignage précieux d'un dévouement sans bornes.

812

Si le Commerce eût été plus réguliérement consulté, peut-être l'Administration auroit évité d'engagemens politiques, dont le résultat blesse l'intérêt de vos Peuples. Peut-être les ressources du Royaume auroient été mieux apperçues.

Nous nous arrêtons, Sire, pour rester loin du ton de la censure; tout ce qui est fait en votre nom, obtiendra toujours nos respects.

Cet apperçu rapide de divers objets, que nous venons de parcourir, semble fournir des considérations importantes; daignez, Sire, les peser dans votre sagesse; & si nos vœux ne nous ont pas égarés, Votre Majesté aura égard à nos très humbles supplications; Elle voudra bien ordonner, que le Commerce du Haut Languedoc sera représenté, aux prochains États-Généraux, par un Député légalement élu à Toulouse, en l'Assemblée ordinaire du Commerce, & les Négocians ne cesseront de faire des vœux pour la conservation de Votre Majesté & la gloire de son Régne.

Par Délibération du Corps de Commerce des 13 & 23 Octobre 1788.